

Dossier



PETITE VILLE DE DEMAIN

Habiter

10 Le budget
2023

Rencontrer

14 Le service
de la restauration scolaire



- SOMMAIRE -

P.4 DOSSIER

Petite ville de demain.
La loi ZAN.

P.10 HABITER

Le budget 2023.
Location de salles de réunion.

P.13 TRANSFORMER

L'Annexe du Crozet.

P.14 RENCONTRER

Le service de la restauration scolaire.

P.16 DÉCOUVRIR

Ô mazot à burgers.
L'association « les chats baroudeurs ».

P.20 ON Y ÉTAIT

Retour en images sur les événements
et animations de la ville.

P.21 A FAIRE

L'agenda culturel.

P.22 SORTIR

185^{ème} festival des musiques du Faucigny.
2^{ème} édition de Musiques en Stock.



P.24 PARTAGER

Les animations au musée de l'Horlogerie
et du décolletage.
La 2CCAM soutient votre projet
d'amélioration de l'habitat.
Le SIVOM : extension des consignes de tri.
2CCAM : Fonds air véhicules - Bus Arvi.



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Sandro PEPIN

RÉDACTION
Mairie de Scionzier

CRÉDITS PHOTOS
Mairie de Scionzier, Gérald Richard,
2CCAM, SIDEVAL, Leztroy, Fabrice
Malot.

CONCEPTION GRAPHIQUE
Anaga.

IMPRESSION
Imprimerie Monterrains

TIRAGE
4 500 exemplaires

DÉPÔT LÉGAL
Avril 2023

HOMMAGE

Le 25 février dernier, une terrible nouvelle a jeté la consternation dans la population, chez les élus de Scionzier et du territoire. Notre Maire, Stéphane Pépin, avait été victime d'un accident à son domicile qui lui a coûté la vie. Il laissera le souvenir d'un homme d'action, chaleureux, à l'écoute de chacun.

Stéphane était un homme de défis. Dès son élection, en mars 2020, en pleine période de Covid, il se lançait avec ses colistiers dans des projets ambitieux. Le premier d'entre eux a été d'entreprendre une complète restructuration du centre-ville comprenant l'aménagement du bâtiment Alpex, la création d'une esplanade et la réalisation d'une grenette unique en son genre. Et ce chantier a été réalisé en à peine 18 mois. Il a ensuite engagé concrètement la rénovation du quartier du Crozet dont les études avaient été menées par la précédente municipalité. C'est également lui qui avait fait le pari de relancer le festival « Musiques en stock » dans notre commune. Ce pari a été réussi au-delà de toutes les espérances.

Mais Stéphane était aussi un homme qui savait écouter. Il ne ménageait pas son temps pour recevoir dans son bureau des visiteurs allant du simple citoyen au grand chef d'entreprise.

Pour ses collègues, il restera quelqu'un qui savait déléguer, qui savait faire confiance, qui savait partager.

Le 4 mars, ils étaient des milliers à assister à ses funérailles sous la grenette dont il était si fier. Les personnalités qui ont pris la parole ont été unanimes dans leurs hommages.

Il nous faut continuer à avancer maintenant, sans lui. Mais le sillon qu'il a commencé à tracer ne doit pas se refermer. Chacun d'entre nous, dans son rôle, dans ses missions, que nous soyons élus ou employés communaux, devons continuer à travailler pour nos concitoyens, pour vous, comme Stéphane l'aurait souhaité.

Vos élus





URBANISME

PETITE-VILLE DE DEMAIN, L'AMBITION D'UNE CITÉ JARDIN INDUSTRIELLE



Engagé avec la communauté de communes cluses arve et montagnes (2CCAM), les communes voisines de Cluses et Marnaz, le programme action « petite ville de demain » dit PVD est l'occasion de réaliser en cohérence les investissements de la commune autour des objectifs suivants :

- 🐾 Améliorer le cadre et la qualité de vie du quotidien ;
- 🐾 Dynamiser nos commerces de proximité ;
- 🐾 Renforcer le service public communal ;
- 🐾 Rénover l'habitat ancien et populaire.

→ LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET POUR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Ce programme d'action se matérialise par la signature d'une convention d'une durée de 5 ans entre les communes et l'Etat. Celle-ci comporte des engagements, un pilotage commun et une évaluation.

Ce projet, c'est aussi la capacité de faire bénéficier la commune de financements de la part de l'Etat, le département, la région, l'Europe. Ceux-ci peuvent être importants permettant d'accélérer la réalisation des travaux, de mobiliser un réseau opérationnel de partenaires publics comme la caisse des dépôts et consignations, la chambre de commerce et d'industrie de la Haute-Savoie ou la chambre des métiers et de l'artisanat de la Haute-Savoie.



→ DES ORIENTATIONS CLAIRES POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX STRUCTURANTS POUR LES CINQ ANNÉES À VENIR

Sans attendre, la signature de cette convention, la requalification du centre-ville est engagée depuis 2020 dans l'esprit et le cadre de PVD. Aujourd'hui, il s'agit donc d'amplifier et d'élargir les initiatives et les travaux.

La requalification des espaces publics dans la continuité des aménagements du centre-ville et du quartier du Crozet avec comme priorités :

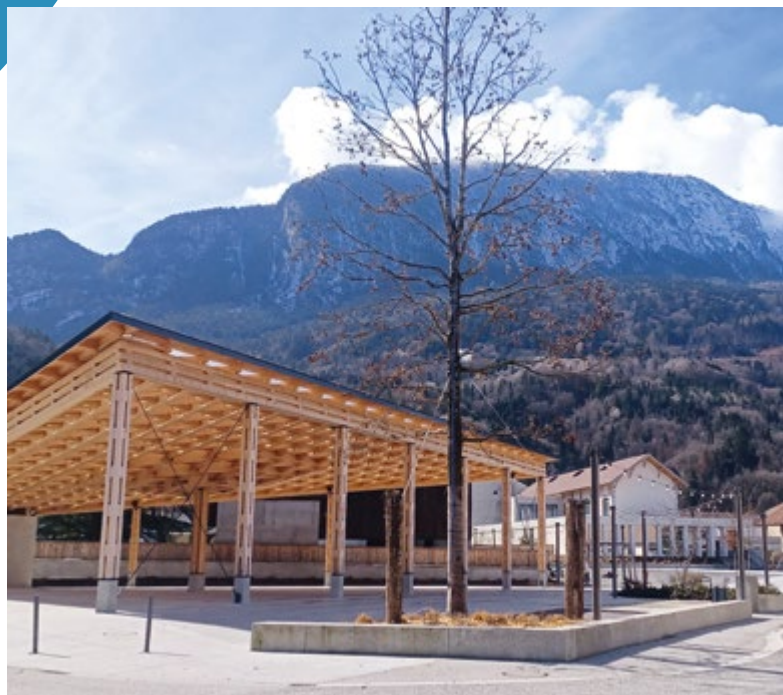
la renaturation des abords du château par la destruction des friches industrielles et la végétalisation des parcelles dépolluées ; la transformation de l'espace des moulins au Bourg-Dehors le long du Foron du Reposoir ; l'aménagement de placettes, d'espaces piétonniers aux abords des projets de constructions (programme Parie-Savoie rue des Berges par exemple).

L'extension d'itinéraires cyclables sécurisés dans la continuité du programme engagé avec comme objectifs :

la création d'une voie verte avec le franchissement de l'A 40 ; la requalification des voiries et des flux de circulation pour permettre, en liaison douce, de relier les communes de l'agglomération.

La modernisation des services publics communaux pour diversifier l'offre de services à la personne avec notamment :

la relocalisation et le renforcement de la maison médicale en centre-ville ; la construction d'un groupe scolaire ; l'adaptation de la Maison de l'Industrie en Maison France Service en partenariat avec le Département, l'ADMR, Familles de France ; l'installation d'un espace de médiation numérique ; l'accélération des travaux en économie d'énergie dans les bâtiments publics (école maternelle du Crozet, salle des fêtes).



L'amélioration de l'habitat dans le prolongement des programmes de constructions neuves avec :

l'extension des aides pour la transformation des logements (OPAH) ; l'aide aux copropriétés fragiles pour le financement de travaux énergétiques et de sécurité ; l'aide au ravalement des façades en centre-ville.

Le développement économique et commercial dans la dynamique engagée avec :

la consolidation de l'offre au sein de la zone commerciale du Val d'Arve avec l'arrivée de l'enseigne CARREFOUR PROVENCIA ; le soutien à l'union commerciale du centre-ville et à nos commerces de proximité (par le droit de préemption pour lutter contre la vacance des locaux) ; la dynamisation du marché dominical sous la grenette ; le soutien aux événements avec le concours de Scionzier en fête.

→ LA RÉNOVATION DE L'HABITAT, UNE PRIORITÉ DU BIEN VIVRE ENSEMBLE

L'OPAH est mise en place pour une durée de 5 ans et s'achèvera en novembre 2027. Son objectif est de rénover l'habitat privé par un accompagnement des propriétaires sur la nature des travaux à réaliser, sur la mobilisation de subventions. Pour la commune de Scionzier, il est utile de référencer les 3 axes d'interventions suivants :

- Le soutien aux copropriétés anciennes sur travaux de réhabilitation énergétique, sachant que 36 % des logements sur Scionzier ont été construits avant 1974,
- L'amélioration des habitats pour les personnes âgées avec comme enjeu, le maintien à domicile. Il est à noter que 29 % des propriétaires occupants ont plus de 70 ans sur la commune,
- La rénovation des logements vacants qui représentent 6% du parc de logements sur la commune de Scionzier.



→ CONCRÈTEMENT, L'OPAH C'EST POUR QUI ? C'EST POUR QUOI ?

Pour qui ?

- Les propriétaires occupants modestes dont les revenus sont inférieurs à 20 805 € par an pour une personne ou très modestes dont les revenus sont inférieurs à 16 229 € par an pour une personne peuvent bénéficier de l'aide :
 - > de l'ANAH : de 35 à 50 % ;
 - > de la 2CCAM (15 %, sur lequel la commune de Scionzier contribue sur la durée de l'OPAH pour un montant de 93 000 € par an au titre de la rénovation urbaine et d'un montant de 18 000 € par an au titre de l'OPAH soit sur 5 ans la mobilisation de 555 000 € pour l'aide au logement) ;
 - > du Département de la Haute-Savoie ;
 - > de primes diverses émanant des caisses de retraites par exemple selon les situations individuelles.
- Les propriétaires bailleurs privés avec l'obligation de remettre leurs biens vacants ou dégradés en location pour une durée minimale de 6 ans et ne pas dépasser un montant maximal de loyer.

Pour quoi ?

Les travaux concernés sont :

- > La rénovation lourde : travaux de sécurité, de salubrité jusqu'à 50 000 € HT et avec l'obligation d'un recours à une maîtrise d'œuvre
- > L'amélioration énergétique jusqu'à 35 000 € HT, pour un gain énergétique supérieur à 35 % et l'obligation de faire appel à des entreprises RGE
- > L'adaptation des logements jusqu'à 20 000 € de travaux HT pour le maintien à domicile face au handicap ou au vieillissement.



Le programme PVD permet des aides pour la reconversion de friches industrielles.



L'un des objectifs du programme est la rénovation de l'habitat ancien en centre-ville

EXEMPLE D'UN PROJET ÉNERGIE RÉALISÉ POUR UN MÉNAGE

Ménage très modeste pour une maison de 100 m² construite en 1989 dont le diagnostic a relevé un problème de fuite en toiture à isoler et pour des travaux d'isolation thermique en toiture et des façades par l'extérieur avec un objectif de gain énergétique estimé de 60 %.

Aides mobilisées : 34 000 € sur 72 614 € TTC de travaux soit 46 % d'aides

ANAH : 17 500 €

2CCAM : 4 500 €

Département de la Haute Savoie : 3 000 €

Prime « sortie passoire thermique » : 1 500 €

Caisse de retraites : 7 500 €

EXEMPLE D'UN PROJET POUR LA RÉNOVATION D'UN T3 DE 60 M² POUR UN BAILLEUR PRIVÉ

Subventions calculées sur un plafond de 1 000 € /m² soit 60 000 HT maximum.

ANAH : 21 000 €

2CCAM : 12 000 €

Département Haute-Savoie : 4 000 €

Prime habiter mieux : 1 500 €

Loyer plafonné : 506 €/mois

Réduction d'impôt : 2 136 €/an



Quelques définitions :

PVD : Petite-Ville de Demain pour contractualiser et promouvoir un projet de territoire cohérent, attractif, durable avec l'Etat, la 2CCAM, les communes, la Région, le Département

ORT : Opération de Revitalisation du Territoire pour renforcer le droit de préemption de la commune sur des emprises foncières stratégiques

OPAH : Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat pour aider les propriétaires pour rénover leurs logements (réhabilitation énergétique et adaptation)

CRTE : Contrat de Relance et de Transition Ecologique pour prioriser les investissements sur les voies cyclables, remettre la nature en ville, lutter contre les friches industrielles

PPI : Plan Pluri-annuel d'Investissement pour planifier le coût des travaux et augmenter les taux de subventions

PLU : Plan Local de l'Urbanisme pour organiser, rationaliser la construction au service de l'économie, du savoir vivre ensemble et de la préservation de notre patrimoine.

OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation pour bénéficier de constructions de qualité, durables dans le respect de l'histoire de la commune.

PLH : Plan Local de l'Habitat qui détermine sur le territoire de la communauté de communes le niveau de production de logements, facilite la parcours logements des familles.

BUNTI-BIMBY : le conseil, gratuit et sans engagement, d'un professionnel de l'architecture et de l'urbanisme, pour étudier vos projets de travaux, connaître le potentiel de votre bien immobilier.

ANAH : Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat pour aider au financement des travaux dans les logements.

HSRE : Haute Savoie Rénovation Énergétique, service gratuit neutre et indépendant sur l'accompagnement des particuliers sur la rénovation énergétique.



Contact/Infos/Renseignements,

une plateforme téléphonique unique au 04 56 19 19 19
ou renov@2ccam.fr

LA LOI ZAN

« Mieux connaître la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) »

Le « zéro artificialisation nette » est un objectif à l'horizon 2050 fixé par la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets. Cet objectif de sobriété foncière se décline par des règles et échéances contraignantes qui s'imposent aux différents documents d'urbanisme des collectivités locales.

La convention citoyenne de 2020 avait déjà proposé de mobiliser prioritairement les gisements de fonciers déjà artificialisés comme solution face à l'étalement urbain et l'imperméabilisation des sols naturel, agricole ou forestier grandissants.

Aujourd'hui, 1% du territoire national est artificialisé tous les dix ans.



QUELQUES DÉFINITIONS

L'artificialisation est définie comme l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage.

La renaturation d'un sol, ou désartificialisation, consiste en des actions de renaturation ou d'amélioration de la fonctionnalité d'un sol, ayant pour effet de transformer un sol artificialisé en un sol non artificialisé.

L'artificialisation nette des sols se définit comme le solde de l'artificialisation et de la renaturation des sols constatées sur un périmètre et sur une période donnés.

La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers doit être entendue comme la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné.

→ LES OBJECTIFS

2050 : Un objectif de toute absence d'artificialisation nette des sols est fixé au niveau national.

2030 « étape intermédiaire » : Le rythme de l'artificialisation et de consommation totale d'espace, observée à l'échelle nationale, devra être inférieure à la moitié de celle observée sur les dix dernières années.

Il convient donc de décliner localement ces objectifs nationaux dans les différents documents de planification : schémas de planification (SRADDET) et dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLU, cartes communales).





*Lors de chaque projet,
dès que cela est possible,
les revêtements de sol
doivent être perméables.*



→ LA MISE EN ŒUVRE PAR LES COLLECTIVITÉS

L'article L.101-2 du code de l'urbanisme impose expressément à l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme de viser la lutte contre l'artificialisation des sols.

Les objectifs de réduction de l'artificialisation des sols ou de son rythme doivent ainsi être fixés et évalués par les documents de planification.

Il en résulte une nécessité de trouver un équilibre de développement urbain raisonné impliquant le renouvellement et la qualité urbaine, l'optimisation de la densité des espaces urbanisés, la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, ainsi que la nature en ville.

Le SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) doit être modifié en conséquence dans un délai d'un an à compter du 24 août 2021. L'entrée en vigueur du SRADDET ainsi modifié devra intervenir avant le 24 août 2023.

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) devra prendre en compte ces objectifs dès sa première révision ou modification à compter de l'adoption du SRADDET, et entrer en vigueur au plus tard cinq ans à compter du 24 août 2021. Il devra fixer, au-delà des objectifs de développement et d'aménagement du territoire concourant à une gestion économe de l'espace, par tranche de dix années, un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation. Le document d'orientation et d'objectifs pourra le décliner par secteur géographique, en tenant compte des besoins de logements, d'implantation d'activités économiques, du potentiel foncier mobilisable, des projets d'intérêt communal ou intercommunal, ainsi que des efforts de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

En l'absence de SCoT, ce sont les PLU, ou la carte communale, qui devront être modifiés ou révisés pour prendre en compte ces objectifs.

Leur entrée en vigueur devra intervenir au plus tard six ans à compter du 24 août 2021.

Par dérogation, il sera possible de réviser ces documents selon les procédures de modification simplifiée à cet effet. Le plan local d'urbanisme (PLU) doit fixer des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain au sein du projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

La carte communale doit également contribuer à accomplir ces objectifs.

Un rapport triennal de suivi de l'artificialisation sur le territoire est présenté par le maire, ou le président d'EPCI compétent, au conseil municipal, ou à l'assemblée délibérante. Il doit rendre compte de la mesure dans laquelle les objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols sont atteints.

Il donne lieu à un débat, suivi d'un vote.

LES SANCTIONS PRÉVUES POUR FAUTE DE TRANSPOSITION

Si le SRADDET n'est pas approuvé dans le délai imparti, les SCoT, PLU et cartes communales devront transposer les objectifs de réduction.

Si le SCoT modifié ou révisé n'est pas entré en vigueur avant le 24 août 2026, un régime comparable au principe de l'urbanisation limitée sera introduit sur le territoire couvert. Les ouvertures à l'urbanisation des secteurs définis à l'article L.142-4 du code de l'urbanisme seront suspendues.

Si le PLU ou la carte communale n'est pas entré en vigueur avant le 24 août 2027, aucune autorisation d'urbanisme ne pourra être délivrée dans une zone à urbaniser du PLU, ou dans les secteurs de la carte communale pour lesquels les constructions sont autorisées.



LE BUDGET 2023

LA CONTINUITÉ DES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DU PLAN DE MANDAT

« Une santé financière consolidée,
une maîtrise des dépenses
pour une politique d'investissement active »



→ CONTEXTE GÉNÉRAL :

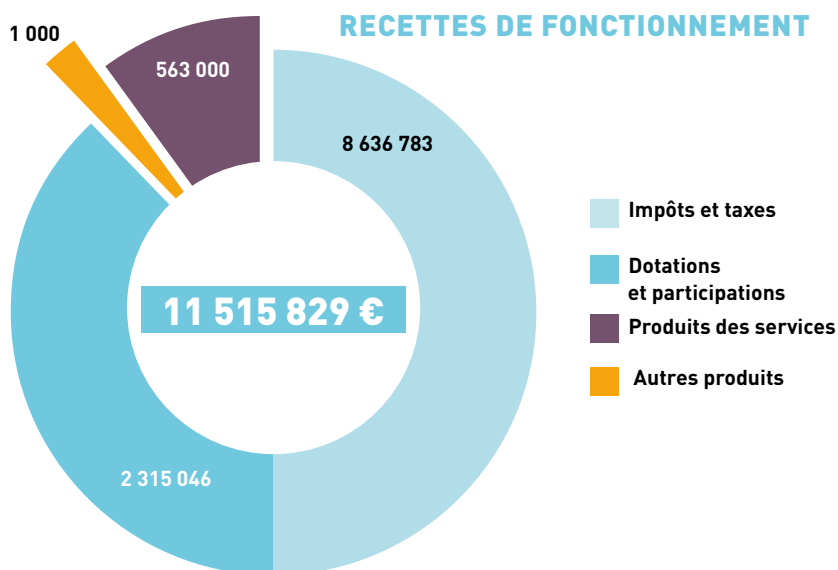
Dans le contexte économique et social, les collectivités territoriales, comme la commune de Scionzier, doivent redoubler de vigilance dans l'engagement des dépenses publiques pour conserver un niveau de service répondant aux besoins.

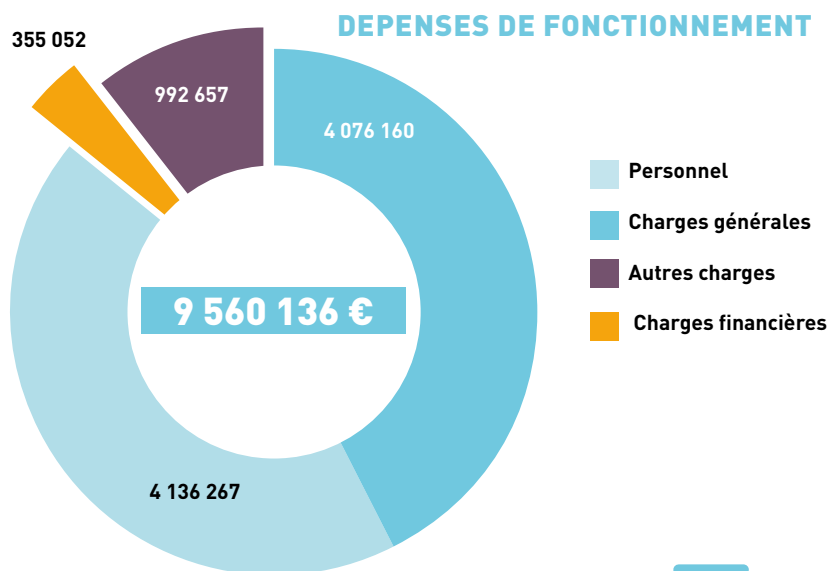
Pour autant, la solidité de nos finances publiques, avec une trésorerie positive de 4 M d'€ et un suivi strict de nos dépenses, permet de construire le budget 2023 selon les caractéristiques suivantes :

- La non-augmentation des impôts locaux (hors la revalorisation des bases votée par le Parlement) ;
- Des services communaux au prix le plus juste, dont certaines augmentations ciblées selon les usages mais sans répercussion de l'inflation
- La poursuite de la dynamique de l'investissement sur des projets du plan de mandat : pistes cyclables, sécurité, patrimoine communal, aménagement et urbanisme ;
- La poursuite du désendettement de la commune (- 9 %).

Cette gestion rigoureuse permet à la commune de faire face à la hausse des coûts de l'énergie qui s'accompagne d'un plan d'action de sobriété : chauffage raisonné des bâtiments publics, diminution de l'éclairage public.

C'est dans ce cadre que la commune a pu maintenir les subventions aux associations qui participent à la vie de la commune et à son attractivité ainsi qu'à son programme d'animation.





→ PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS :

1 200 000 €

pour la fin des travaux réhabilitation du Crozet .

1 400 000 €

pour la voirie et les réseaux dont 250 000 € pour les pistes cyclables.

700 000 €

pour l'aménagement du territoire dont la mise en révision du PLU et la gestion foncière communale.

550 000 €

pour les bâtiments dont 200 000 € pour les écoles.

DEFINITIONS : les principaux éléments de l'équilibre financier

● Epargne de gestion :

c'est la différence entre les recettes et les dépenses. Pour Scionzier, le budget dégage une épargne de 2.3 M d'€ sur le budget 2023.

● Epargne nette :

c'est la marge financière dégagée pour investir après le remboursement de la dette. Pour Scionzier, c'est une économie nouvelle de 700 000 € pour le budget 2023. En effet, la commune a, à sa disposition une trésorerie de 4 millions €, fruit de ses économies sur les dernières années.

● L'encours de la dette :

c'est le montant cumulé des emprunts restant à rembourser. Pour Scionzier, la dette s'élève à 13 M d'€. Pour 2023, cela représente 4 % des dépenses avec une capacité de désendettement de 3,5 ans soit de 2 ans inférieur au ratio national moyen de prudence.



En conclusion, une épargne nette constante, un désendettement qui s'accélère, une trésorerie très satisfaisante comme autant d'indicateurs d'une situation financière saine pour permettre de financer l'amélioration des services à la population et d'engager les prochains grands investissements d'avenir comme le projet de construction d'un nouveau groupe scolaire par exemple.

LOCATION DE SALLES DE RÉUNION

La commune de Scionzier propose des salles de réunion et de formation en location journalière pour les entreprises, organismes de formation et associations. Des espaces pratiques, confortables et entièrement équipés pour les réunions vous sont proposés.



Toutes les salles disposent de la climatisation et sont équipées en WIFI. Parking souterrain avec accès direct aux salles par ascenseur, équipements de communication performants, possibilité de restauration sur place (cafétéria) sont autant de raisons de nous contacter pour tous vos séminaires, réunions d'affaires, formations ou conférences.



BLAISE PASCAL

Superficie de 140 m².
Elle peut accueillir jusqu'à 100 personnes
(en module conférence).

	1/2 journée	Journée
Tarif 1*	150 €	200 €
Tarif 2*	100 €	150 €
Tarif 3*	Gratuit	20 €

* Sans vidéoprojecteur



VAUCANSON

Superficie de 50 m².
Elle peut accueillir jusqu'à 20 personnes
(en module réunion U).

	1/2 journée	Journée
Tarif 1*	110 €	150 €
Tarif 2*	80 €	100 €
Tarif 3*	Gratuit	10 €

* Sans vidéoprojecteur



GALILEE

Superficie de 40 m².
Elle peut accueillir jusqu'à 15 personnes
(en module réunion U).

	1/2 journée	Journée
Tarif 1*	80 €	120 €
Tarif 2*	60 €	80 €
Tarif 3*	Gratuit	10 €

* Sans vidéoprojecteur



PALMER

Superficie de 40 m².
Elle peut accueillir jusqu'à 15 personnes
(en module réunion U).

	1/2 journée	Journée
Tarif 1*	110 €	150 €
Tarif 2*	80 €	100 €
Tarif 3*	Gratuit	10 €

* Sans vidéoprojecteur



HOTEL DE VILLE

Superficie de 40 m².
Elle permet d'accueillir 30 pers.
Sans vidéoprojecteur ni WIFI.
Pas adaptée aux personnes à mobilité réduite.

Prix et réservation par téléphone



MAIRIE
04 50 98 03 53



Tarif 1 : Applicable aux organismes ou sociétés extérieures à la commune de Scionzier.

Tarif 2 : Applicable aux associations caritatives, copropriétés ou syndicats, entreprises de Scionzier, organismes de formation professionnelle, organisme du Conseil Départemental et au SDIS.

Tarif 3 : Applicable aux associations communales.

* Option vidprojecteur : 50 €

VIE DES QUARTIERS

L'ANNEXE, UN LIEU CULTUREL COMPLÈTEMENT RÉNOVÉ À DÉCOUVRIR

L'annexe est un bâtiment communal situé dans le quartier du Crozet. Ce lieu a fait l'objet de travaux divers permettant de repenser cet espace d'accueil.

Une nouvelle configuration du site a été déclinée de la manière suivante : un espace d'accueil de 63 m² rafraîchi en 2022 permettant d'accueillir diverses activités comme l'espace ado (télé, babyfoot, jeux...), le Point Information Famille et d'autres services périscolaires ; un espace médiathèque qui a fait l'objet de travaux de requalification profonds avec un espace neuf de 28 m². Les cours sociaux linguistiques vont être déplacés au local « Zortea », en face du local de l'Annexe, permettant la suppression des algéco vieillissants. L'espace a été entièrement rénové et l'aménagement a été repensé pour répondre au mieux aux besoins des usagers.

On trouve à la médiathèque de l'Annexe des documents à destination de la jeunesse : petite enfance, enfants, et adolescents (albums, premières lectures, romans, BD et mangas) ainsi que des collections adaptées.

Des romans adultes en gros caractères sont disponibles actuellement, ainsi que des documents en langues étrangères.

L'offre va s'étoffer avec d'autres types de documents disponibles très bientôt, en parallèle du développement du secteur « Lire Autrement » à la médiathèque, dont l'objectif est de proposer des documents adaptés à tous les besoins.

Enfin, des animations seront bientôt proposées à l'Annexe, dès le mois de mai, l'accès sera libre et gratuit.

HORAIRES & INFOS

- **les mercredis en période scolaire**, de 10h à 12h et de 14h à 18h.
- **Entrée libre**
- **L'inscription est gratuite de 0 à 17 ans et à partir de 70 ans.**
- **Les usagers peuvent emprunter** des documents à l'Annexe et les retourner à Alpex, et inversement. **Les usagers de l'Annexe** peuvent aussi réserver des documents parmi les collections d'Alpex, ils seront mis à leur disposition à l'Annexe le mercredi suivant s'ils sont disponibles.

ÇA BOUGE

→ L'Annexe, un service de proximité aux habitants du quartier du Crozet, a réouvert ses portes le 22 février.





FOCUS SUR

Personnel de la cantine du Cretêt

330 ENFANTS RÉPARTIS SUR 3 SITES

Au Crozet : 32 enfants sont encadrés par **5 ATSEM** et une cantinière. Tous les enfants mangent en un seul service.

Au Cretêt : 100 enfants sont encadrés par **8 ATSEM** et une cantinière. Il y a deux services, un entre 11h20 et 12h15 et un autre entre 12h20 et 13h15.

À l'école du château : 200 enfants sont encadrés par **15 animateurs** et **4 agents de service**. Là-aussi, deux services sont nécessaires, un de 11h45 à 12h35 et le second de 12h40 à 13h35.

LE SERVICE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration scolaire est un service rendu aux familles qui ne peuvent pas récupérer leur enfant sur le temps de midi. Ce restaurant se situe sur trois sites correspondant aux trois écoles : au Cretêt, au Crozet et à l'école du Château. Chaque jour, ce sont plus de 330 enfants qui prennent leur repas.



Dès la sortie des classes, les élèves sont pris en charge pour se diriger vers le restaurant scolaire. Ils commencent par se laver les mains puis vont s'installer aux tables. La cantinière, accompagnée des ATSEM ou animateurs, vient les servir. Pour nos écoles dotées de deux services, un roulement est alterné entre jeux et repas.

LE PERSONNEL

Afin d'accompagner nos enfants dans les meilleures conditions, nos équipes sont auprès d'eux chaque jour pour les guider vers les apprentissages du goût et de l'autonomie. Les missions des ATSEM, des animateurs ou des cantinières sont différentes. Pour la cantinière, tout commence entre 9h30 et 10h30 avec la réception des plats et la vérification des effectifs. Il faut ensuite préparer la salle. Puis de 10 h 30 à 11 h 20, il faut préparer les plats et la plonge. Il est également nécessaire de prendre la température des aliments. Vient ensuite le temps du service avant le rangement et le nettoyage de la salle.

« Nous faisons une évaluation auprès des enfants sur le goût des plats toutes les semaines »

« J'aime être ici car on s'attache aux enfants. Il y a un partage humain avec eux, ce qui est important. » Anita

« J'aime bien mon poste car on est entouré d'enfants et j'aime les entendre me dire merci. » Amélia

La mission des ATSEM et des animateurs est un peu différente. Ils aident à servir et veillent au bon déroulement des repas afin que les enfants mangent dans le calme et goutent aux aliments proposés.

« Il y a beaucoup de gaspillage » nous confie Emmanuelle.

« Nous faisons une évaluation auprès des enfants sur le goût des plats et nous faisons le bilan toutes les semaines. » Hafida



Cantine du Cretêt



Cantine du primaire du château



Le temps d'animation



Cantine de la maternelle du Crozet

LE FOURNISSEUR

Les plats sont cuisinés par la société Leztroy qui a construit son identité autour d'une cuisine authentique, destinée à la restauration collective et plus particulièrement au service des enfants. .

« Notre restauration collective, c'est acheter localement en circuit court, cuisiner et restaurer dans le strict respect de nos valeurs, des saisons, de l'environnement et des personnes. Nous cultivons des solutions locales afin de construire simplement chaque jour, un avenir nourricier de qualité pour nos enfants, avec bienveillance et dans le respect de ce que nous offre la nature. »



ET LES ENFANTS, QU'EN PENSENT-ILS ?

Nous sommes allés à la rencontre de nos enfants afin de savoir ce qu'ils pensaient de notre restauration scolaire et la façon dont ils vivaient ce temps du midi. Nous leur avons demandé s'ils aimait venir au restaurant scolaire, si les repas étaient bons et quel était leur plat préféré.

« J'aime bien la cantine parce que c'est comme ça et que maman m'achète la reine des neiges. C'est bon et j'aime la compote à la fraise et la salade de blanc. » Mia - 3 ans

« Je n'aime pas venir car en fait j'ai envie de manger à la maison. C'est bon et je préfère les spaghetti bolognaise. » Aiden - 5 ans

« J'aime bien venir parce que j'aime bien le dessert et manger avec mes copains et parce que je me lève toujours pour me servir et j'aime bien les spaghetti bolognaise. » Amna - 5 ans

TARIFS

- Le prix d'un repas est fixé à 4,90 euros quelque soit la tranche d'âge.
- A partir du second enfant : 4,50 euros.
- A partir de trois enfants : 4,10 euros.

Pour un élève de maternelle un menu coûte 4,12 € HT.
Pour un enfant de primaire il s'élève à 4,23 € HT.

« J'aime bien parce que j'aime bien tout ce qu'il y a à la cantine et c'est bon. » Maely - 6 ans

« J'aime bien venir parce que j'aime manger avec mes copains. C'est bon et je préfère les quenelles et le chou-fleur mais j'aimerais manger plus de petits pois et plus de légumes. » Mohamed - 7 ans

« J'aime venir car au début on partage le sport pendant que les autres mangent et après on discute pendant qu'on mange. Et ça va, on a un bon temps pour manger. C'est bon et ils font équilibrer à chaque fois. Mon plat préféré sont les pâtes crozet. » Léandre - 10 ans

« J'aime bien la cantine parce qu'il y a mes amis et parce que c'est bon. Mon plat préféré est le poisson pané. Des fois, c'est moins bon que bon parce que des fois il y a des légumes mais j'aime bien les haricots et les carottes. » Rayane - 10 ans

UNE ENTREPRISE

Ô MAZOT À BURGERS L'AUTRE IDÉE DU BURGER



« Ça vous dit de manger
de bons burgers ? »

Julien Barbe avait un rêve depuis sa plus tendre jeunesse : devenir cuisinier et avoir un établissement à son compte. Mais avant d'en arriver là, il a dû faire ses armes.

Julien a d'abord passé un CAP de charcutier-traiteur grâce à l'école de Groisy et à son maître d'apprentissage, Thierry Gervex, boucher bien connu dans la région. Il a ensuite exercé dans plusieurs établissements de la région, parfois en faisant les saisons, et gravissant un à un les échelons : chef de partie, chef de rang et enfin chef.

Alors quand l'opportunité d'une enseigne au centre-ville de Scionzier s'est présentée, il n'a pas hésité longtemps. Le local est propriété de la commune. Dès lors, il fallait choisir un type de restauration. Julien a décidé de concevoir des burgers mais autrement que dans les grandes chaînes de restauration. Il a fait le pari de miser sur la qualité, sur les circuits courts pour faire de ce sandwich tant galvaudé un véritable mets.

Ici, il n'y a rien d'industriel. Le pain vient de la boulangerie d'à-côté, chez Fabrice Grand. Il en est de même de la viande qui provient de bouchers locaux. Celle-ci est hachée sur place et les steaks sont fabriqués devant le client. Il en est de même pour les sauces qui sont concoctées par le cuisinier.



A la carte, on retrouve plus de dix burgers différents, du classique au burger du Mazot dans lequel on retrouve des beignets de pommes de terre, faits maison bien entendu.

La restauration se fait sur place dans la salle qui peut accueillir une vingtaine de convives ou à emporter. Dès les beaux jours, une terrasse extérieure permet de faire une pause agréable.

Il n'y a donc plus à hésiter. On peut très bien manger au centre-ville de Scionzier à des prix tout à fait modiques.

Du mardi au samedi
de 11h30 à 13h30 et de 18h30 à 21h30

Téléphone : 06 22 66 01 20

www.facebook.com/omazotaburgersscionzier

Livraison possible par Uber Eats



Ô MAZOT À BURGERS
6 Av. du Mont Blanc,
Scionzier

UNE ASSOCIATION

LES CHATS BAROUDEURS

UNE ASSOCIATION AU SERVICE DES CHATS ERRANTS

« Les chats baroudeurs » est une association qui a été créée en janvier 2021 et a réellement débuté son action en mars de la même année. Elle s'est donnée comme objectif de repérer les chats errants et de leur apporter toute l'aide nécessaire.

L'association vient en complément du travail de la SPA et des refuges qui sont, eux, plus focalisés sur les abandons. Même si l'association est basée à Scionzier, son rayon d'action s'étend sur toute la vallée de l'Arve.

L'équipe est constituée par les deux co-présidentes, Marine et Océane. Elles sont aidées par une déléguée, Juliette. Ces trois bénévoles oeuvrent avec sept familles d'accueil.

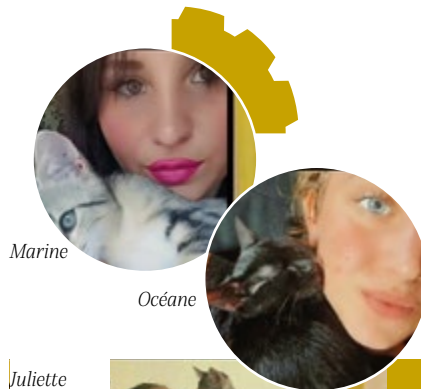
Après presque deux ans d'activité, on peut déjà tirer un premier bilan et il est impressionnant. Ce sont environ 250 chats qui ont été pris en charge dont 70 sur la commune de Scionzier. Les fins d'année sont les moments les plus intenses car les chats nés au printemps ne sont plus des bébés et le froid favorise le trappage.

COMMENT PROCÈDE L'ASSOCIATION ?

Un chat errant est signalé à l'association. Il va alors être récupéré ou trappé, ce qui signifie attrapé au moyen d'un piège. Le chat est alors mis en quarantaine et on lui prodigue les premiers soins ainsi qu'un déparasitage. Ensuite, si nécessaire, un vétérinaire pratique une castration ou une stérilisation. Le chat est alors identifié au moyen d'un tatouage puis relâché s'il s'avère qu'il n'est pas sociable. Sinon, un travail de sociabilisation est entrepris avec une primo-vaccination et une mise à l'adoption.

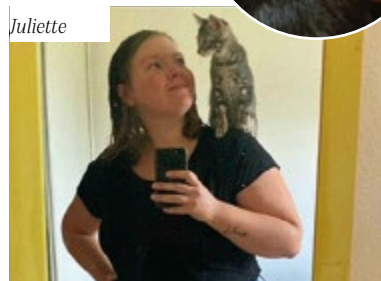
RAPPEL DE LA LOI :

Tout animal cédé doit être identifié avant d'être cédé. L'abandon d'un animal domestique sur la voie publique est passible de 3 ans de prison et 45000 € d'amande. Un animal non identifié est passible de 750€ d'amande. L'ICAD (www.i-cad.fr) est un service en ligne du Ministère de l'agriculture qui tient le fichier national d'identification pour les chats, les chiens et les furets.



Marine

Océane

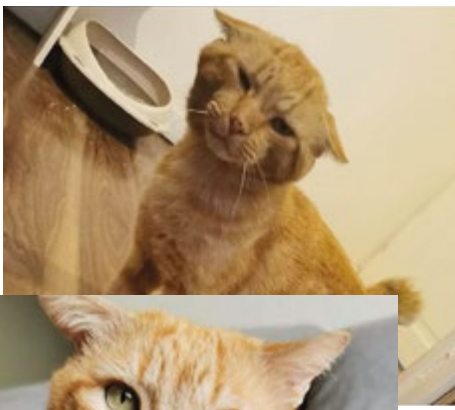


Juliette

DEVENIR BÉNÉVOLE

Si vous souhaitez devenir bénévole en donnant un peu de votre temps, y compris lors des journées de trappage, si vous souhaitez devenir famille d'accueil, si vous voulez aider les « baroudeurs » encore dans la rue, alors contactez l'association (Mail : leschatsbaroudeurs@gmail.com) en précisant :

- L'environnement dans lequel vous voulez accueillir un des protégés. Si vous avez une pièce d'isolement, d'autres animaux, des enfants ainsi que le nombre de personnes composant le foyer.
- Le profil du « baroudeur » que vous souhaitez accueillir : adulte ou chaton (placés au minimum par deux dans un foyer avec un chat adulte), femelle gestante, femelle et ses petits, chat craintif à sociabiliser, chat sociable,...



COMMENT L'IDÉE DE CETTE ASSOCIATION EST-ELLE NÉE ?

Tout est parti de la récupération d'un chat errant, non identifié, nommé par l'équipe Baroud, rue de la croix à Scionzier. Il était positif au FIV, le sida du chat, transmissible uniquement de chat en chat par voie sexuelle ou violente bagarre avec effusion de sang. Ce chat était blessé, il avait la gale, des puces, des vers, et était très maigre. Il avait aussi des plombs dans le corps, ce qui a nécessité une alerte sur la maltraitance féline. Baroud était le profil type du chaton donné contre bons soins sans identification, sans stérilisation et qui à l'âge adulte se retrouve à la rue, abandonné.

La cause d'une telle situation est souvent la même : l'animal est considéré comme un objet. Il n'est plus assez mignon ou alors il devient malade ou la famille déménage. Alors, le chat est laissé dehors. On peut aussi être confronté à des problèmes de comportement du chat. Il est facile pour une famille d'abandonner un chat, car la non-identification ne permet pas de remonter jusqu'à elle.

Pour la petite histoire, Baroud est devenu la mascotte de l'association. Il a été adopté par l'une des co-présidents. Il vit désormais heureux.

QUELLE EST LA PROCÉDURE POUR UNE ADOPTION ?

On peut laisser un message sur la page Facebook de l'association. La famille adoptante devra se présenter. Si elle correspond au caractère du chat et à ses besoins, elle est visitée afin de vérifier les futures conditions de vie de l'animal. Si tout se passe bien, il y a un premier contact entre la famille et le chat. La famille a alors un délai de réflexion d'une semaine.

Après signature d'un certificat d'engagement, le chat est récupéré. Le chat est toujours identifié et stérilisé avant l'adoption. S'il est trop jeune, le chat est seulement identifié et primo-vacciné. Un bon de stérilisation est alors donné à la famille pour que celle-ci soit réalisée chez un vétérinaire aux six mois de l'animal.

VIE DU CHAT : RONRONTHÉRAPIE À VOTRE SERVICE !



LITTLE CATS CHRONICLES - 19 MAI 2020



Les familles d'accueil sont prioritaires pour les adoptions.

Les familles adoptives viennent de la vallée mais également de Savoie, du Pays de Gex.

QUELS SONT LES MOYENS DE SUBSISTANCE DE L'ASSOCIATION ?

L'association vit essentiellement de dons qu'ils soient simples (financiers, alimentaires ou matériels) ou via l'adoption. Un versement de 185 euros est demandé pour un chaton, somme qui comprend l'identification, la castration ou la stérilisation, le déparasitage. Le prix est de 160 euros pour un chat adulte, comprenant en plus un test FIV.

Il y a un suivi après l'adoption avec un contact régulier voire même une surveillance ou une garde lors de départs en vacances.

QUELS SONT LES BESOINS DE L'ASSOCIATION ?

L'association recherche des familles d'accueil et des dons. Elle recherche de la nourriture (des pâtés et des croquettes principalement pour chatons), de la litière, des bacs à litière, des coussins, des plaids et des couvertures, des trappes (une trappe coûtant environ 100 euros), des cages de transport, des cages d'éducation pour chiens (qui peuvent servir à l'éducation des chats).

DÉPOSEZ VOS DON

Cagnotte sur helloasso :

helloasso.com/associations/les-chats-baroudeurs/formulaires/
ou

à l'accueil de la Mairie de Scionzier, dans le local prévu à cet effet.

RETOUR EN IMAGES



19 & 20 NOVEMBRE SALON DU POLAR

Le week-end du 19 novembre, le polar a été fêté à la médiathèque. Une dizaine d'auteurs sont venus dédicacer leurs ouvrages tandis que de nombreuses animations ont ravi les visiteurs.



27 DÉCEMBRE AIDE AU SECOURS POPULAIRE

À l'occasion des fêtes de fin d'année le Secours populaire et la municipalité ont joué au Père Noël, dans le quartier du Crozet, en distribuant à environ une quarantaine d'enfants cadeaux, papillotes et chocolats afin qu'en cette période, chacun ait un petit cadeau.

26 JANVIER VŒUX DU MAIRE

Les vœux à la population se sont tenus à la salle polyvalente en présence d'un très nombreux public.



OCTOBRE ROSE

Cette année la municipalité s'est associée au CSTB – Cluses Scionzier Thyez Basket, afin d'organiser une tombola lors des différents matchs qui ont eu lieu durant tout le mois d'octobre. Cette dernière a permis de rassembler la somme de 700,00 € au profit du comité féminin du dépistage du cancer du sein.



3 & 4 DÉCEMBRE MARCHÉ DE NOËL

Comme chaque année, le marché de Noël a été une pleine réussite avec des centaines de visiteurs. Le Dauphiné a qualifié cet événement du marché de Noël le plus convivial des Savoie.



DU 3 AU 18 MARS RALLYE DES GAZELLES

Un équipage 100% schonverot a participé au rallye Aïcha des gazelles au Maroc. Ce duo composé de Graziella Roger et d'Armelle Dufour portait le numéro 110 et roulait dans la catégorie 4x4. A l'heure où nous écrivons ces lignes, elles sont actuellement 48^{ème} au général sur 159 équipages. Souhaitons-leur une bonne fin de rallye.



A VOIR / A FAIRE

L'AGENDA

15 AVRIL

→ **CONCERT DE FIN DE STAGE**

Les jeunes musiciens de la Fédération des musiques du Faucigny donneront leur concert de fin de stage. **Entrée gratuite**

16H30 - SALLE POLYVALENTE

+ D'INFOS www.scionzier.fr

23 AVRIL

→ **GRAND PRIX CYCLISTE DE PRINTEMPS**

Organisé par le vélo-club Cluses-Scionzier.

DANS LES RUES DE SCIONZIER

+ D'INFOS 04 50 98 03 53

29 AVRIL

→ **GROUPE THÉÂTRAL**

Dernières représentations.

20H30 - SALLE POLYVALENTE

+ D'INFOS 04 50 98 03 53



CÉRÉMONIE DU 8 MAI

11 H - MONUMENT AUX MORTS

+ D'INFOS www.scionzier.fr

13 MAI

→ **SPECTACLE « DUOS EN SCÈNE »**

De NJ Music

20 H - SALLE POLYVALENTE

+ D'INFOS 06 47 14 31 92

13 MAI

→ **2^{ÈME} SALON DE L'ARTISANAT**

Buvette et petite restauration, vous permettrez de passer un agréable moment à la découverte de nos artisans locaux. De plus un atelier de tissage vous permettra de découvrir ce travail de création d'une autre époque et qui revient à la mode.

SOUS LA GRENETTE

+ D'INFOS www.scionzier.fr



13 MAI

→ **BAL « SP SONO »**

Les années 80-90. 10€ l'entrée au profit du Festival des Musiques du Faucigny.

22H - SALLE DES FÊTES

+ D'INFOS 04 50 98 03 53

Du 22 au 27 MAI

→ **EXPOSITION**

DE PEINTURE

Par l'association « Aux arts etc. »
HALL DE LA MAISON DE L'INDUSTRIALITÉ

+ D'INFOS www.scionzier.fr

27 MAI

→ **SPECTACLE DE DANSE**

Cette année, pour son grand spectacle annuel, les danseurs de FEELING font le tour du monde !

2 représentations : 15H et 20H

SALLE POLYVALENTE

+ D'INFOS 06 24 98 71. 8

Du 1^{er} au 13 JUIN

→ **EXPOSITION**

DE BRODERIE

Par l'association « Bobines de filles »

HALL DE LA MAISON DE L'INDUSTRIALITÉ

+ D'INFOS www.scionzier.fr

3 JUIN

→ **CONCERT DE JAZZ**

Le big16, big band de Scionzier invite le contrebassiste François Thuilliez pour un grand concert de jazz.
Entrée gratuite

20H30

SALLE POLYVALENTE

+ D'INFOS ecole.musique@scionzier.fr

10 JUIN

→ **SOIRÉE CABARET**

De DESS

19H30

SALLE POLYVALENTE

+ D'INFOS 06 28 21 37 17

24 JUIN

→ **CONCERT**

HOMMAGE À J-JACQUES GOLDMAN

En prélude au 185^{ème} festival des musiques du Faucigny, l'harmonie municipale accompagnée de 80 choristes et du groupe « Là-bas » interprètera les plus grands succès du chanteur français

20H - SOUS LA GRENETTE

+ D'INFOS ecole.musique@scionzier.fr



24 & 25 JUIN

→ **FESTIVAL**

DES MUSIQUES DU FAUCIGNY

(voir article page 22)

+ D'INFOS www.scionzier.fr

6, 7 & 8 JUILLET

→ **MUSIQUES EN STOCK**

Voir page 23.

AU CENTRE VILLE

+ D'INFOS www.musiquesenstock.fr



ÉVÈNEMENT

185^{ÈME} FESTIVAL DES MUSIQUES DU FAUCIGNY

Le dimanche 25 juin, Scionzier sera en fête avec l'accueil du 185^{ème} festival des musiques du Faucigny. Cette manifestation est la plus vieille fête de la province. La première édition avait eu lieu en 1836 à Cluses à l'initiative de François Curt. Depuis, elle tourne de manière régulière dans 14 des villes de la région. Scionzier a déjà organisé cette fête en 1980, 1994, 2007 avec chaque fois un faste remarquable.



Le festival en 2007



À NOTER

Nous invitons toutes les personnes résidant sur le parcours du défilé à décorer leurs maisons.

La fête réunira tous les orchestres d'harmonie du Faucigny soit près de 1200 musiciens. La journée débutera par un accueil des sociétés musicales à la salle polyvalente. Puis le défilé partira en passant par la rue du centenaire, la rue Saint-Hippolyte, avenue du chêne, avenue de la libération pour arriver sous la grenette. Là, se tiendra la cérémonie officielle et des morceaux d'ensemble interprétés par tous les musiciens.

Dans l'après-midi, plusieurs lieux de concerts seront mis en place au centre-ville, dans les jardins du presbytère mais également à Thyez, à Romme-sur-Cluses, au Reposoir et au Mont-Saxonnex. Sur chaque podium, plusieurs harmonies donneront un concert d'environ trente minutes chacune.

Enfin, la soirée se terminera par un grand bal gratuit sous la grenette.

Il est à noter que dans le cadre du festival, la veille, le samedi 24 juin, un grand concert sera offert par l'harmonie municipale sous la grenette. Ce sera un hommage à Jean-Jacques Goldman. Les musiciens schonverots seront accompagnés par 80 choristes et le groupe « Là-bas » et ils interpréteront un peu plus d'une vingtaine des plus grands succès du chanteur français.

Pour toutes ces réjouissances, le comité organisateur a besoin de bénévoles, pour l'accueil du matin, le service du repas de midi, la tenue des buvettes. Si vous voulez donner un peu de temps pour la réussite de cette journée, vous pouvez vous inscrire au service communication de la mairie.



MAIRIE
04 50 98 03 53

ÉVÈNEMENT

MUSIQUES EN STOCK

EN ROUTE POUR LA 2^{ÈME} ÉDITION SCHONVEROTE



Après le succès de l'édition 2022 de Musiques en stock, il est déjà temps de parler de l'édition 2023. Elle se déroulera les 6, 7 et 8 juillet prochains. Les grands principes du festival resteront bien évidemment les mêmes : une manifestation en centre-ville, des concerts entièrement gratuits, une programmation originale, toujours très rock et de qualité, de la convivialité.



Le dessin de l'affiche a été réalisé cette année par Charles Barberian



Si l'ensemble des groupes n'est pas encore connu, on peut d'ores et déjà annoncer les têtes d'affiche des trois journées :

Le jeudi 6 juillet : Nada surf. Ce groupe new-yorkais emmené par le guitariste et chanteur Matthew Caws était déjà venu à Cluses il y a quelques années. Ils ont enregistré plus de 10 albums. L'un de leurs tubes le plus connu est « Popular ».

Le vendredi 7 juillet : The Strangers. Ce groupe de rock britannique originaire de Guildford a évolué d'album en album, passant par le rock, le post-punk, le rock électronique, la new wave et le pop rock avec des incursions dans le jazz, le reggae, la soul ou encore le rhythm and blues. Parmi tous leurs tubes, on retiendra le plus connu « Golden Brown ».

Le samedi 8 juillet : Stephan Eicher. C'est le grand retour de l'artiste suisse sur la scène de Musiques en stock. On ne compte plus ses succès et pour cette soirée, il lui a été donné carte blanche. Il viendra avec des artistes amis.



+ D'INFOS

INFORMATIONS ET BILLETTERIE GRATUITE : www.musiquesenstock.fr

PAGE FACEBOOK : www.facebook.com/musiquesenstockfestival

LES MOIS D'AVRIL & DE MAI AU MUSÉE DE L'HORLOGERIE ET DU DÉCOLLETAGE

Samedi 1^{er} avril à 10h MA PREMIÈRE VISITE AU MUSÉE

Une **visite sensorielle** où parents et enfants sont invités à découvrir le monde de l'horlogerie. Un moment privilégié pour partager en famille la première expérience de bébé au musée.

Accessible de 8 à 18 mois

Sur réservation

Limité à 6 bébés + accompagnateurs
4€ par bébé avec accompagnateurs.

Durée : 30 minutes.

Mercredi 12 avril à 15h ATELIER DÉCOUVERTE EXPÉRIENCES ÉLECTRO- MAGNÉTISANTES

L'horlogerie, ça n'est pas que des engrenages et une question de mécanisme. **Quand la fée électricité rencontre le magnétisme des aimants**, cela donne un mariage détonnant et un atelier électrisant !

Accessible à partir de 8 ans

Sur réservation

4€ par participant.

Mercredi 9 avril à 15h LA FABRIQUE Visite jeu

Embarquez dans notre machine à remonter le temps ! Venez découvrir la vie dans la vallée de l'Arve pendant la seconde révolution industrielle, à la fin du 19^e siècle. Vous pourrez choisir votre destin et vivre la vie d'un ouvrier ou d'un patron de cette époque grâce à notre jeu La Fabrique, 100% made in



vallée de l'Arve ! Arrivez-vous à ne pas faire faillite ?

Accessible à partir de 10 ans

Sur réservation

4€ par participant



HORAIRES D'OUVERTURE :

Du 1^{er} septembre au 30 juin

- Du mardi au samedi de 14h à 18h.
- Ouverture exceptionnelle le premier dimanche de chaque mois de 14h à 18h.

Informations et réservations
au 04 50 96 43 00 ou par mail :
musee@2ccam.fr

Mercredi 26 avril à 15h ATELIER CRÉATIF « CA DÉBOÎTE ! »

L'horlogerie, c'est une belle mécanique dans une belle carrosserie. A votre tour, venez **réinventer une boîte d'horloge** avec une technique mêlant art et détente : les papiers déchirés. Un remède anti-stress garanti !

Accessible à partir de 7 ans

Sur réservation

4€ par participant.



Mercredi 3 mai à 15h ATELIER DÉCOUVERTE « TIC TAC TEMPS »

C'est une découverte ludique par la lecture et les images que nous proposons à nos plus jeunes visiteurs. Reconnaître les instruments de mesure du temps, les nommer et les retrouver dans le musée seront au programme de cette visite guidée premier âge.

Accessible à partir de 3 ans

Sur réservation

4€ par participant.



Et toujours nos jeux de piste

Le musée propose des jeux de piste à faire en autonomie dans le musée, avec les enfants. Ils sont téléchargeables gratuitement ici :
www.musee.2ccam.fr/confort-famille/

La version papier, disponible à l'accueil, est au prix de 1 euro.

LA 2CCAM SOUTIENT VOTRE PROJET D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Vous êtes propriétaire occupant ou bailleur ?
Vous souhaitez réhabiliter votre bien immobilier,
votre appartement ou une copropriété ?

Contactez gratuitement le numéro unique mis en
place pour bénéficier de conseils et d'un accom-
pagnement dans votre projet.

04 56 19 19 19

- Informations et conseils téléphoniques
- Rendez-vous personnalisés
- Suivi complet de votre projet

ISOLER - ADAPTER RÉNOVER - CONSTRUIRE



Jean-Philippe Mas
Président de la 2CCAM

« Cher(es) propriétaire(s) du territoire,

... La communauté de communes Cluses Arve et montagnes s'est engagée dans divers dispositifs en faveur de l'amélioration de l'habitat.

Pour une optimisation de nos richesses que sont l'énergie, l'économie, l'environnement, notre patrimoine et nos habitants, notre défi est d'améliorer pour tous le bien-être et de répondre aux besoins vitaux de chacun.

Ensemble, faisons face aux enjeux environnementaux et économiques, en répondant aux besoins spécifiques de votre bien.

Ensemble aujourd'hui, pour le territoire de demain ! »

Améliorer son habitat c'est quoi ?



→ FAIRE DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE, C'EST VIVRE SEREIN

L'énergie est précieuse et votre budget l'est aussi.



→ ADAPTER SON LOGEMENT À SES BESOINS, C'EST FACILE

La vie évolue et votre habitation aussi.



→ TRANSFORMER OU CONSTRUIRE DANS LE NEUF OU L'ANCIEN, C'EST VIVRE MIEUX



SERVICE &
APPEL GRATUIT
04 56 19 19 19*



À NOTER

**Seuls les travaux non commencés
peuvent faire l'objet d'une demande
d'aide financière***

* Ne pas signer le devis avant la notification
d'octroi de l'aide.

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

Un seul conteneur pour tous les emballages
et le papier : le jaune !

Depuis le 1^{er} janvier 2023, tous les emballages en plastiques, les petits emballages métalliques et le papier devront être déposés dans les conteneurs de tri jaunes.

Pour le verre rien ne change, il doit être déposé dans le conteneur vert !



www.2ccam.montri.fr

MONTRI L'APPLI DE TRI QUI VOUS FACILITE LA VIE

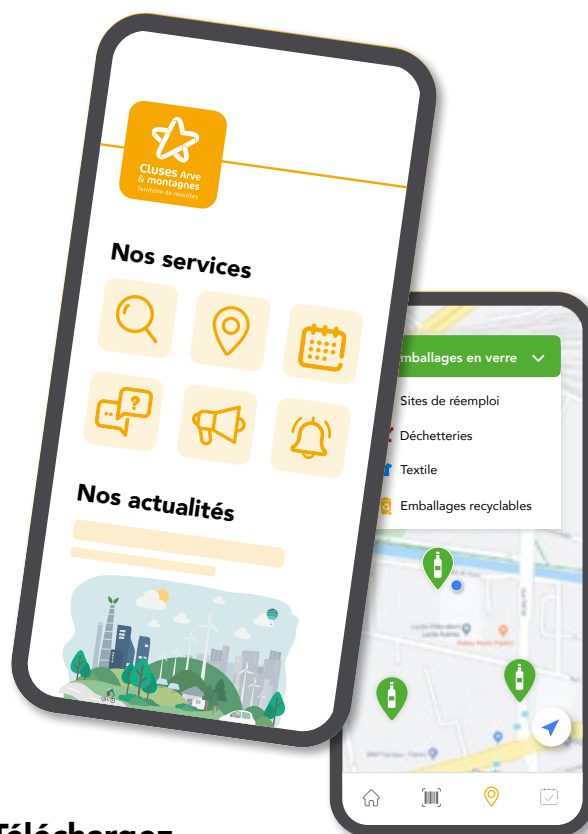
Découvrez tous les services déchets de la CCAM réunis dans une seule application.

Indispensable guide du tri, cette nouvelle application vous permet de connaître la carte des points de collecte, le calendrier de collecte et les actualités du territoire.

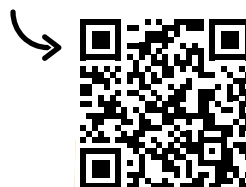
Vous pouvez y déposer vos demandes et signalements ainsi qu'obtenir des alertes personnalisées.

- **Toutes les infos pour bien trier et réduire votre impact :** emballages, biodéchets, produits de bricolage...
- **Trouver le point de collecte le plus proche de chez vous :** bornes à verre, papier, déchèterie...
- **Toutes les infos pour savoir quand sortir vos déchets :** bac jaune, bac gris, bac vert...

... et d'autres services à découvrir sur l'application !



Téléchargez
moi !





2CCAM

FONDS AIR VÉHICULES

La communauté de communes Cluses Arve et montagnes et la région Auvergne Rhône Alpes soutiennent l'acquisition des véhicules professionnels à faibles émissions.

Vous êtes une entreprise qui réside sur le territoire de la 2CCAM -Cluses Arve et Montagnes ? Vous avez des véhicules professionnels ? Optez pour des véhicules plus propres avec le fonds air véhicules. (électrique ou gaz naturel). Cette aide est destinée pour l'acquisition de tous véhicules neufs électriques ou au gaz naturel venant remplacer un véhicule avec un moteur thermique vignette CRIT'Air 3-4 ou 5.

Pour connaître votre éligibilité connectez-vous sur :
www.2ccam.fr/2022/10/21/fonds-air-vehicules/

BÉNÉFICIEZ D'UNE AIDE ALLANT JUSQU'À
5000 EUROS PAR VÉHICULE



UNE PROCÉDURE SIMPLE EN 2 ÉTAPES

1)

Je télécharge mon dossier sur :

WWW.2CCAM.FR



2)



Je dépose mon dossier à :

2CCAM
Fonds Air Véhicules
3 rue du Pré Bénévix
74300 CLUSES



RESEAU DE BUS ARVI NOUVEAUX BUS ROULANT À L'HUILE DE COLZA !

Le réseau de transport intercommunal est désormais doté d'un nouveau parc de véhicules roulant au bio carburant. Cette énergie propre permet de réduire de près de 95 % les émissions de gaz à effet de par rapport au diesel.

Les bus sont également équipés de technologies à la pointe (billettique, comptage automatique, et de 3 portes qui faciliteront la répartition dans les véhicules).

Ces différents outils apportent davantage

de confort d'utilisation aux usagers et affinent la connaissance des affluences sur l'ensemble des lignes, ce qui permettra d'optimiser le service aux besoins réels.



